

AR Prefecture

DE 11-12-2024-39

063-216301424-20241211-11_12_2024_39-DE
Reçu le 13/12/2024
Publié le 13/12/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS**

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le cinq décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme DEIJN Mélanie,

Absents représentés : M. BREUER Cees représenté par DEIJN Mélanie
Mme RENAUDIAS Yvette représentée par HEUX Christian

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

OBJET : Adhésion de la commune de Condat les Montboissier au SIAEP du Bas Livradois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Syndical du Syndicat du Bas Livradois a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la commune de Condat les Montboissier au sein de sa structure lors de la séance du 25 Novembre 2024.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'admission de la commune de Condat les Montboissier au Syndicat du Bas Livradois dans un délai de trois mois suivant la notification de la délibération du Syndicat du Bas Livradois.

A défaut, de délibération dans ce délai, la décision du Conseil Municipal est réputée favorable.

Après discussion et après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Condat les Montboissier au sein du Syndicat du Bas Livradois.

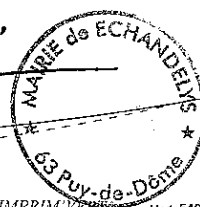
Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en
Sous-Préfecture le

De la publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

063-216301424-20241211-11-12-2024-40-DE
Recu le 13/12/2024
Publié le 13/12/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le cinq décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme DEIJN Mélanie,

Absents représentés : M. BREUER Cees représenté par DEIJN Mélanie
Mme RENAUDIAS Yvette représentée par HEUX Christian

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique à 19.50h /semaine

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- le temps de travail du poste,
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, sont précisés : le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, en date du 24 septembre 2021

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à 19,5h par semaine, en raison du nombre insuffisant d'heures de l'adjoint technique en charge de l'école et du ménage (actuellement à 18,75h par semaine).

AR Prefecture

063-216301424-20241211-11_12_2024_40-DE

Reçu le 13/12/2024

Publié le 13/12/2024

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps *non complet* à raison de 19.5/35^{èmes}

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2025 (*date ne pouvant être rétroactive*),

- Filière : Technique
- Grade : Adjoint technique
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

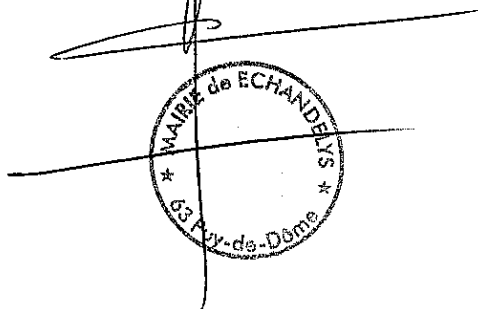
Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Christian HEUX



AR Prefecture

0630216301424-20241211-11_12_2024_41-DE
Reçu le 13/12/2024
Publié le 13/12/2024

DE 11-12-2024-41

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le cinq décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme DEIJN Mélanie,

Absents représentés : M. BREUER Cees représenté par DEIJN Mélanie
Mme RENAUDIAS Yvette représentée par HEUX Christian

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

OBJET : Tarif Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté de rendre obligatoire le contrôle de branchement à l'assainissement collectif lors d'une vente.

Ce contrôle sera facturé à l'acheteur 68,18 € HT soit 75 € TTC. Et en cas de problème qui nécessiterait une intervention de l'agent technique, le coût horaire de l'intervention sera facturé 25 €/h à l'utilisateur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal valide le tarif des interventions ci-dessus.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

063-216301424-20241211-11 12 2024 42-DE
Reçu le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS****Séance du 11 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le cinq décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme DEIJN Mélanie,

Absents représentés : M. BREUER Cees représenté par DEIJN Mélanie
Mme RENAUDIAS Yvette représentée par HEUX Christian

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

OBJET : Projet d'aménagement de la Place de la Fontaine – Demande de FIC

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet de l'aménagement de la place de la Fontaine.

Cet AVP a été produit par le Bureau d'études « Détours – Atelier de Paysage », mandataire et s'inscrit dans le cadre du Plan d'aménagement durable réalisé en 2021-2022.

Le coût estimatif du projet s'élève à 267 635 € H.T. dont 23 695 € H.T. pour les études.

Monsieur le Maire précise que ce projet pourrait être subventionné par le Conseil Départemental dans le cadre du FIC, à hauteur de 41 307 €, compte tenu de l'enveloppe FIC 2023-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement joint au dossier.
- Sollicite auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, l'octroi d'une subvention de 41 307 € (soit 15,43 % du montant total hors taxes estimé du projet) dans le cadre du FIC

Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en

Sous-Préfecture le

De la publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

053 216301424-20241211-11_12_2024_43-DE
Reçu le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS****Séance du 11 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le cinq décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme DEIJN Mélanie,

Absents représentés : M. BREUER Cees représenté par DEIJN Mélanie
Mme RENAUDIAS Yvette représentée par HEUX Christian

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**OBJET : Projet d'aménagement de la Place de la Fontaine – Demande de subvention
« Bonus ruralité » Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet de l'aménagement de la place de la Fontaine.

Cet AVP a été produit par le Bureau d'études « Détours – Atelier de Paysage », mandataire et s'inscrit dans le cadre du Plan d'aménagement durable réalisé en 2021-2022.

Le coût estimatif du projet s'élève à 267 635 € H.T. dont 23 695 € H.T. pour les études.

Monsieur le Maire précise que ce projet pourrait être subventionné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du « Bonus Ruralité », à hauteur de 100 000 € (plafond maximum autorisé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier.
- Sollicite auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes l'octroi d'une subvention de 80 290,50 €, soit 30 % du coût total hors taxes estimé du projet.

Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

63216301424-20241211-11_12_2024_44-DE
Reçu le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS****Séance du 11 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le cinq décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme DEIJN Mélanie,

Absents représentés : M. BREUER Cees représenté par DEIJN Mélanie
Mme RENAUDIAS Yvette représentée par HEUX Christian

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

OBJET : Projet d'aménagement de la Place de la Fontaine – Demande de DETR

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet de l'aménagement de la place de la Fontaine.

Cet AVP a été produit par le Bureau d'études « Détours – Atelier de Paysage », mandataire et s'inscrit dans le cadre du Plan d'aménagement durable réalisé en 2021-2022.

Le coût estimatif du projet s'élève à 267 635 € H.T. dont 23 695 € H.T. pour les études.

Monsieur le Maire précise que ce projet pourrait être subventionné par l'Etat dans le cadre de la DETR, à hauteur de 30 % maximum.

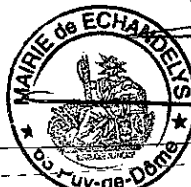
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement joint au dossier.
- Sollicite auprès de l'Etat, l'octroi d'une subvention de 65 747 € (soit 24,56 % du montant total hors taxes estimé du projet) dans le cadre de la DETR

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

063-2163014
Reçu le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS****Séance du 11 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le cinq décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme DEIJN Mélanie,

Absents représentés : M. BREUER Cees représenté par DEIJN Mélanie
Mme RENAUDIAS Yvette représentée par HEUX Christian

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

OBJET : Projet d'aménagement de la Place de la Fontaine – Demande de DSIL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet de l'aménagement de la place de la Fontaine.

Cet AVP a été produit par le Bureau d'études « Détours – Atelier de Paysage », mandataire et s'inscrit dans le cadre du Plan d'aménagement durable réalisé en 2021-2022.

Le coût estimatif du projet s'élève à 267 635 € H.T. dont 23 695 € H.T. pour les études.

Monsieur le Maire précise que ce projet pourrait être subventionné par l'Etat dans le cadre de la DSIL, à hauteur de 10 % maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement joint au dossier.
- Sollicite auprès de l'Etat, l'octroi d'une subvention de 26 763.50 € (soit 10 % du montant total hors taxes estimé du projet) dans le cadre de la DSIL

Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en

Sous-Préfecture le

De la publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX

